



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles bilingues Diwan

Question écrite n° 65661

Texte de la question

M. Didier Chouat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la publication des textes réglementaires visant à l'intégration des écoles Diwan dans le service public. En effet, les membres du conseil culturel de Bretagne précisent qu'ils ont signé dernièrement un protocole pour le passage sous statut public des écoles Diwan. Aussi, ils ont engagé au sein des centres de formation (IUFM de Bretagne et le centre Kelenn de Quimper) les adaptations nécessaires pour l'accès à un concours spécial de recrutement d'enseignants et pour la formation pédagogique. Aujourd'hui, les textes réglementaires ne sont toujours pas publiés. De ce fait, les écoles Diwan s'inquiètent des moyens humains et financiers dont elles pourront disposer à la prochaine rentrée scolaire. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre et selon quels délais, afin de répondre aux préoccupations soulevées.

Données clés

Auteur : [M. Didier Chouat](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65661

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5121